

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 30 octobre 2019

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES ET PRÉSIDENTS-DIRECTEURS
GÉNÉRAUX DES CENTRES INTÉGRÉS ET DES CENTRES INTÉGRÉS
UNIVERSITAIRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

En lien avec les cibles d'inscription de patients en provenance du guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) qui vous ont été transmises en juillet dernier, nous vous informons de la mise à disposition des chefs des Départements régionaux de médecine générale d'un nouveau type d'activités médicales particulières (AMP) tant et aussi longtemps que le nombre de personnes et les délais d'attente au GAMF ne diminuent pas de façon significative. Ainsi, si la prise en charge fait partie des AMP prioritaires d'un territoire, il sera possible d'attribuer des AMP de prise en charge de patients en provenance du GAMF.

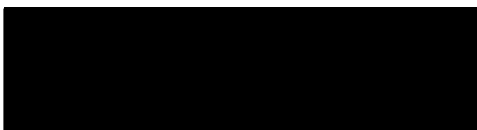
Concrètement, il s'agit d'AMP mixtes qui devront être octroyées conformément aux indications ci-après :

- ces AMP représentent 6 heures d'activité et correspondent à l'inscription de 250 patients attribués par le GAMF, directement ou dans le cadre de la Lettre d'entente 321;
- la proportion de clientèle vulnérable sera définie par le coordonnateur médical local selon la clientèle inscrite au GAMF au moment de l'attribution;
- ces AMP peuvent remplacer ou être jumelées à des AMP de prise en charge de 250 patients telles qu'elles sont attribuées actuellement;
- les patients pris en charge par l'entremise de la Lettre d'entente 304 seront reconnus dans ces AMP.

... 2

Souhaitant ces ajustements contributifs à nos efforts mutuels d'amélioration de l'accès aux services de médecine de famille, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Lucie Opatrny, M.D., M.Sc., MHCM

c. c. M. Yvan Gendron, MSSS

M. Vincent Lehouillier, MSSS

Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des centres intégrés et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux

Directrices et directeurs des services professionnels des centres intégrés et de centres universitaires de santé et de services sociaux

Chefs de Département régional de médecine générale

N/Réf. : 19-AU-00854